

Syndicat Mixte du PNR des Causses du Quercy



EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET DE CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY (2027-2042)

Résumé non technique



Février 2026

LE PROJET

Client	<i>Syndicat Mixte du PNR des Causses du Quercy</i>
Projet	Evaluation environnementale du projet de Charte du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy (2027-2042)
Intitulé du rapport	Résumé non technique

LES AUTEURS

	CEREG Ingénierie SARL 399, rue Georges Seguy • 34080 MONTPELLIER Tél : 04.67.41.69.80 • montpellier@cereg.com SIRET 492 706 338 00034 – RC Montpellier 492 706 338 www.cereg.com
---	--

Réf. Cereg - 2024-CI-000841

Id	Date	Etabli par	Vérifié par	Description des modifications / Evolutions
V1	Novembre 2025	Florian CHEVREAU	Maëlle RENOULLIN	Version initiale
V2	Février 2026	Florian CHEVEREAU	Maëlle RENOULLIN	Modification pour prendre en compte l'avis de l'Autorité environnementale

Certification



TABLE DES MATIERES

A. PREAMBULE	4
B. PRESENTATION DE LA CHARTE DU PNRCQ 2027-2042	4
C. ETAT INITIAL, SCENARIO TENDACIEL ET ENJEUX	13
D. EFFETS, MESURES ERC ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	21
E. DISPOSITIF DE SUIVI	27
F. EVOLUTION ATTENDUE AVEC LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE CHARTE	27

A. PREAMBULE

La révision de la Charte du PNR des Causses du Quercy

Le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy (PNRCQ) a été créé en 1999 sur 97 communes lotoises, pour la richesse et la diversité de leurs patrimoines naturels, culturels et humains. Ces 97 communes, la Région Midi-Pyrénées devenue Occitanie, le Département du Lot et les EPCI se sont alors associés dans un Syndicat Mixte pour gérer le Parc. Ils ont signé la Charte du Parc, qui fixe ses objectifs et ses moyens d’actions. La Charte a été révisée une première fois en 2012.

La Charte en cours est valide jusqu’en 2027. Afin d’être renouvelée, pour une période de 15 ans jusqu’en 2042, elle doit faire l’objet d’une procédure dite « de révision de Charte ».

La procédure de révision de Charte d’un PNR est longue (4-5 ans). La démarche de révision est animée par le Syndicat Mixte du PNRCQ avec le soutien financier de la Région Occitanie et avec l’implication des partenaires.

Le Syndicat Mixte du PNR s’est emparé de la révision de la Charte dès 2023 et a fait le choix de s’inscrire dans une logique de co-construction avec l’ensemble des acteurs du territoire (élus, institutionnels, société civile, habitants) sur l’ensemble du processus de révision. Cette démarche collaborative a permis de nourrir en continu le bilan-évaluation, le diagnostic puis la Charte.

Une démarche d’évaluation environnementale de la Charte

En application de l’article R. 122-17 du Code de l’Environnement, les projets de Chartes de Parcs Naturels Régionaux doivent faire l’objet d’une évaluation environnementale.

Concrètement, l’évaluation environnementale du projet de Charte suppose de **produire un rapport environnemental** et de **recueillir l’avis de l’Autorité environnementale**, à savoir l’Inspection générale de l’Environnement et du Développement durable (IGEDD) avant l’ouverture d’une **consultation du public**, des **partenaires** et des **acteurs locaux intéressés** (institutions, collectivités, socio-professionnels, élus, membres associatifs) préalable à l’approbation de la Charte.

La présente évaluation environnementale s’appuie sur le projet de révision de la Charte dans sa dernière version de novembre 2025.

B. PRESENTATION DE LA CHARTE DU PNRCQ 2027-2042

Périmètre et principales caractéristiques physiques

Le périmètre d’étude du PNRCQ intègre 110 communes du département du Lot et 6 communes du département du Tarn-et-Garonne (Région Occitanie) et couvre une surface de 221 858 ha. Ce périmètre inclut 21 nouvelles communes (7 communes au Nord, 6 au Sud, 2 à l’Ouest et 6 à l’Est). Ce territoire concerne partiellement 8 intercommunalités : la Communauté d’agglomération (CA) du Grand Cahors (8 communes, Lot), la Communauté de communes (CC) Causses et Vallée de la Dordogne (22 communes, Lot), la CC Grand-Figeac (37 communes, Lot), la CC Ouest Aveyron Communauté (2 communes, Lot), la CC Quercy – Bouriane (1 communes, Lot), la CC du Pays de Lalbenque-Limogne (23 communes, Lot), la CC du Causse de Labastide Murat (17 communes, Lot), et la CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l’Aveyron (6 communes, Tarn-et-Garonne).

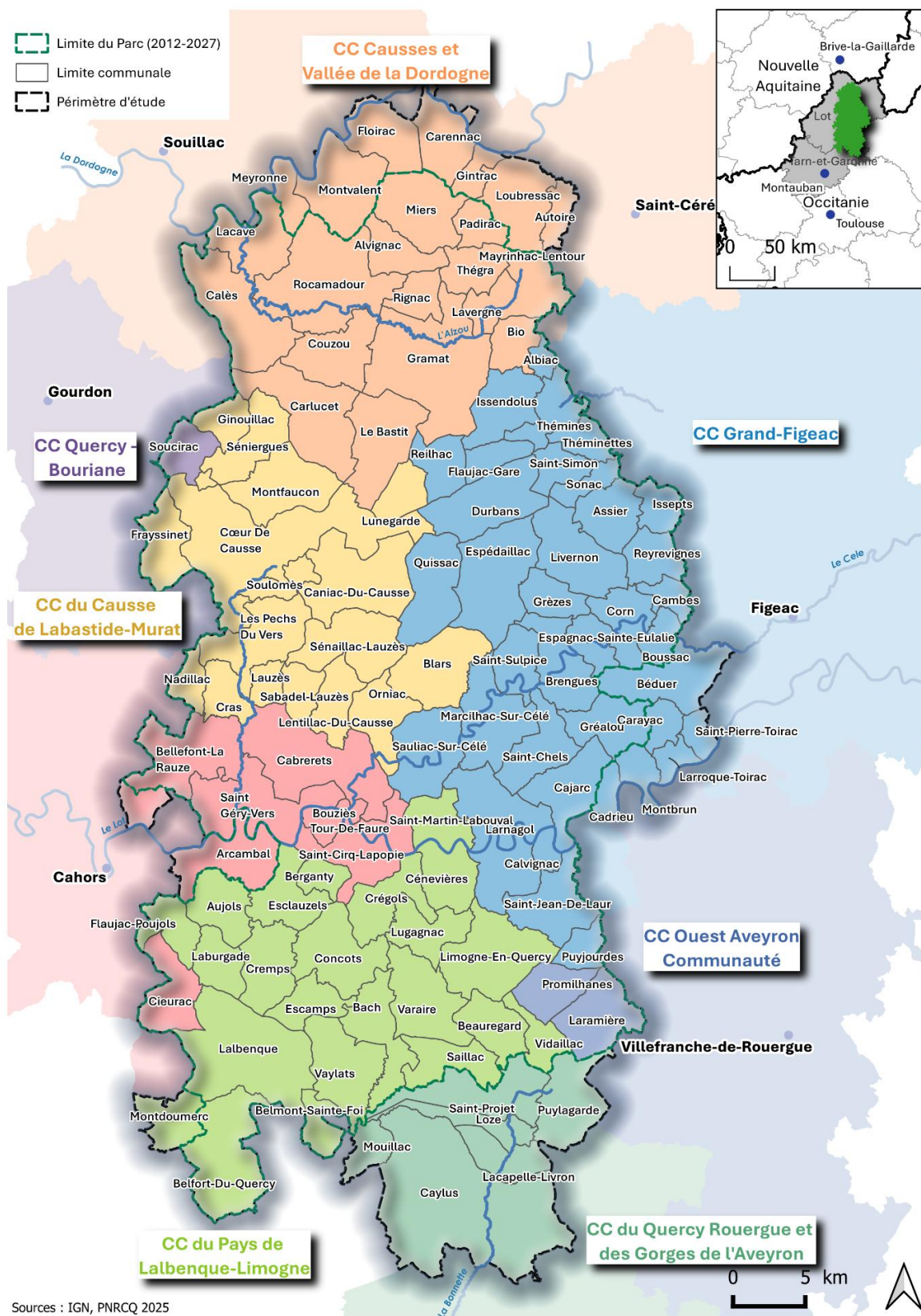


Figure 1 : Périmètre du PNRCQ

Le PNRCQ se situe dans une zone où le climat est de type océanique altéré, qui se caractérise par des écarts de températures entre hiver et été qui augmentent avec l'éloignement de la mer. En effet, il s'agit d'un climat de transition entre les zones climatiques océanique franc et océanique dégradé.

Le périmètre d'étude des Causses du Quercy offre une grande diversité de paysages liée à une histoire géologique de plus de 200 millions d'années. La géologie du Quercy est caractérisée par une épaisse série sédimentaire de roches carbonatées calcaires typiques du bassin sédimentaire aquitain au Jurassique. Cette histoire géologique est à l'origine des différentes entités

paysagères présentes dans le paysage local : la Bouriane à l'Ouest, le plateau des causses au centre, le Quercy blanc au sud-ouest et les collines du Limargue puis du Ségala à l'Est (en dehors du territoire)

Le réseau hydrographique correspond en intégralité au bassin de la Garonne dont le Lot et la Dordogne constituent deux des principaux affluents. Les eaux vives du Ségala forment un réseau dense de ruisseaux qui alimentent les rivières principales du Limargue.

Les sols imperméables de ce terroir portent des cours d'eau qui, dès qu'ils rencontrent les calcaires des Causses, se perdent dans les profondeurs du sous-sol avant de resurgir dans les vallées principales. Les ruisseaux du Quercy Blanc sont des affluents directs de la Garonne ou du Tarn. La **présence de failles et autres fissures dans la roche permet l'infiltration de l'eau**. La sensibilité du calcaire à l'érosion sous l'action de l'eau est à l'origine de la formation du karst, il se caractérise notamment par des formes de relief spécifiques et un important réseau de galeries souterraines.

Extension du périmètre

La révision de la Charte du PNR des Causses du Quercy se réalise sur un territoire étendu, ajoutant au territoire, déjà étendu lors du classement de 2012, 21 communes aux différentes franges du territoire : au nord vers la vallée de la Dordogne, au Sud sur le Causse de Caylus, à l'est le long du Lot et à l'ouest dans le Lot. Parmi les 21 communes nouvelles, huit disposent, sur la période 2023-2027, du statut de « commune associée » et sont ainsi représentées au sein des instances du Parc en disposant d'une voix consultative. Ces communes volontaires avaient pu bénéficier du statut de « commune associée » au regard de leur engagement en cohérence avec les orientations de la Charte et de leur intérêt patrimonial.

La volonté d'adhérer, la cohérence géographique, l'existence de continuités écologiques (Natura 2000, zonages ZNIEFF1 et 2) et la valeur patrimoniale justifient la pertinence de cet élargissement.

Il est important de noter que ce nouveau périmètre marque pour la première fois depuis la création du Parc un élargissement au-delà des limites du Lot. L'intégration de 6 communes du Tarn-et-Garonne au sud du territoire conduit à associer le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne, la préfecture du Tarn-et-Garonne et les services associés et la Communauté de Communes Quercy Rouergue & Gorges de l'Aveyron aux travaux engagés dans le cadre de la révision de la Charte.

Ainsi, l'extension du PNR des Causses du Quercy augmente la cohérence géographique du Parc, renforce l'écologie du territoire et augmente la valeur patrimoniale.

Objectifs

Pour définir un projet de territoire à la hauteur des ambitions et des valeurs du PNR et en anticipant le développement de ces tendances, le PNRCQ a ainsi mis en avant 8 défis que le projet de Charte devra relever. Ces défis, présentés ci-après constituent des réponses à différents enjeux propres à notre territoire et notre Parc. Pour chaque défi la situation actuelle est exposée, les enjeux d'aujourd'hui et de demain sont présentés et le futur souhaité est défini.

Les défis sont regroupés en 3 catégories :

- des **défis « Territoire »** en réponse aux grands enjeux d'aménagement et de développement de notre territoire en faveur de sa préservation et de sa qualité de vie :
 - Défi 1 : La préservation et la valorisation des patrimoines d'un territoire remarquable ;
 - Défi 2 : Une attractivité et un développement fondés sur les identités et les singularités du territoire ;
 - Défi 3 : Un vivre ensemble soutenu par un attachement au territoire et des solidarités renforcées ;
- des **défis « Horizon 2042 »** qui viennent inscrire notre projet dans un temps long en cohérence avec de grands enjeux prospectifs et une Charte qui court jusqu'en 2042 :
 - Défi 4 : L'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses causes et de ses effets ;
 - Défi 5 : La prise en compte des grandes mutations sociétales socio-démographiques, économiques, technologiques, etc ;
- des **défis « Mode de faire »** qui interrogent les enjeux de gouvernance et de positionnement de notre Parc en cohérence avec l'ensemble de ses membres et de ses partenaires et en lien avec ses habitants et ses visiteurs :
 - Défi 6 : Une gouvernance plus partagée et plus cohérente portée par des engagements collectifs ;
 - Défi 7 : La sensibilisation et la participation de tous pour une citoyenneté active ;
 - Défi 8 : L'expérimentation et l'innovation au service du territoire d'aujourd'hui et de demain.

Les ambitions, orientations, mesures et cadres d’action du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy font l’objet d’une description détaillée dans le rapport de Charte révisée. Ils sont rappelés ci-après.

Tableau 1 : Orientations, mesures et cadres d’action du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy

• **Ambition 1 - Sauvegarder et valoriser ensemble la richesse et la diversité de nos biens communs**

Orientation 1.1 - Protéger et valoriser le patrimoine géologique et la géodiversité comme socle du territoire				Mesure phare
N° mesure	Mesure	N° cadre d'action	Cadre d'action	
1.1.1	Conforter la gestion et la préservation du patrimoine géologique et paléontologique	1.1.1.1	Développer les actions engagées en faveur de la reconnaissance, de la préservation et de la bonne gestion du patrimoine géologique et paléontologique	X
		1.1.1.2	Sensibiliser aux liens et aux conséquences des activités humaines et du changement climatique sur le patrimoine géologique	X
		1.1.1.3	Renforcer les liens avec la recherche scientifique et développer des actions de sciences participatives	X
1.1.2	Garantir l'accessibilité et l'appropriation du patrimoine géologique et de la géodiversité par le plus grand nombre	1.1.2.1	Établir et déployer une stratégie afin de partager, diffuser, vulgariser et rendre attractifs les éléments de connaissance du patrimoine géologique et de la géodiversité	
		1.1.2.2	Participer, s'investir et contribuer à des réseaux autour du patrimoine géologique, à l'échelle nationale et internationale	
Orientation 1.2 - Agir collectivement pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques				Mesure phare
N° mesure	Mesure	N° cadre d'action	Cadre d'action	
1.2.1	Optimiser et coordonner les usages pour partager et préserver la ressource en eau	1.2.1.1	Améliorer la connaissance et prendre conscience collectivement des enjeux de préservation quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau	X
		1.2.1.2	Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)	X
		1.2.1.3	Animer et renforcer la cohérence des stratégies des différents acteurs de l'eau	X
1.2.2	Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité	1.2.2.1	Maîtriser et lutter contre les différentes sources de pollution de la ressource en eau	
		1.2.2.2	Préserver les milieux aquatiques (cours d'eau, mares, zones humides, zones d'expansion de crue, milieux souterrains...)	
		1.2.2.3	Sensibiliser à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques et à la compréhension de interactions entre les milieux et les activités humaines	
Orientation 1.3 - Préserver et favoriser collectivement la biodiversité et la naturalité des Causses du Quercy				Mesure phare
N° mesure	Mesure	N° cadre d'action	Cadre d'action	
1.3.1	Renforcer la préservation des patrimoines naturels remarquables	1.3.1.1	Conforter la préservation des sites de biodiversité et de protection d'espèces remarquables existants et leur appropriation par tous afin d'en améliorer l'état de conservation	
		1.3.1.2	Œuvrer à la mise en place de nouveaux espaces de protection de la biodiversité remarquable	
		1.3.1.3	Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels	
1.3.2	Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés	1.3.2.1	Animer une stratégie collective de connaissance approfondie du fonctionnement et des fonctionnalités des écosystèmes	
		1.3.2.2	Renforcer la reconnaissance et la protection des écosystèmes pour limiter leur dégradation	
		1.3.2.3	Restaurer les milieux dégradés et les continuités écologiques	
1.3.3	Améliorer la reconnaissance de la	1.3.3.1	Développer des initiatives partenariales et citoyennes en faveur de la biodiversité « ordinaire »	X

	biodiversité en faveur de sa préservation et sa valorisation	1.3.3.2	Mettre en œuvre des solutions d'adaptation fondées sur la nature, y compris en milieu anthropisé	X
1.3.4	Conforter la multifonctionnalité des forêts	1.3.4.1	Préserver la biodiversité forestière et le bon fonctionnement des écosystèmes forestiers	
		1.3.4.2	Favoriser et accompagner les pratiques agrosylvopastorales	
		1.3.4.3	Accompagner la valorisation économique de la forêt et sa gestion durable	
		1.3.4.4	Assurer une gestion concertée de la forêt à long terme, tout en soutenant le développement durable de la filière bois à travers une gouvernance partagée	
Orientation 1.4 - Soutenir les objectifs de sobriété dans les stratégies d'aménagement du territoire				Mesure phare
N° mesure	Mesure	N° cadre d'action	Cadre d'action	
1.4.1	Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles	1.4.1.1	Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale	
		1.4.1.2	Prendre en compte des qualités et spécificités paysagères dans les stratégies d'aménagement	
		1.4.1.3	Veiller à la cohérence et à la continuité des stratégies de planification et des interventions opérationnelles par un dialogue permanent	
		1.4.1.4	Déployer des politiques d'aménagement et élaborer des documents d'urbanisme préservant les espaces agricoles et naturels (y compris la TVB et la trame noire) et leurs fonctions	
		1.4.1.5	Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources	
1.4.2	Mettre en œuvre un urbanisme de projet qualitatif, sobre, innovant et adapté à la ruralité et aux spécificités paysagères locales	1.4.2.1	Mettre en œuvre un urbanisme préservant et valorisant les paysages et les patrimoines bâtis (y compris bâtiments agricoles)	
		1.4.2.2	Optimiser et adapter au territoire l'usage du foncier dans les nouveaux aménagements et les projets de requalification	
		1.4.2.3	Planifier et phaser le réinvestissement des bourgs	
Orientation 1.5 - Affirmer et conforter les marqueurs paysagers du territoire, son ciel noir et son patrimoine bâti				Mesure phare
N° mesure	Mesure	N° cadre d'action	Cadre d'action	
1.5.1	Préserver et restaurer les motifs paysagers et le ciel noir	1.5.1.1	Conforter la reconnaissance et la préservation collective du ciel nocturne	
		1.5.1.2	Maintenir, restaurer ou encadrer l'évolution des entités et structures paysagères	
		1.5.1.3	Diffuser une culture collective et une reconnaissance partagée du paysage	
		1.5.1.4	Maitrise l'affichage publicitaire et assurer la cohérence de la signalétique sur le territoire	
1.5.2	Préserver, restaurer et valoriser le patrimoine bâti et archéologique	1.5.2.1	Renforcer la connaissance du patrimoine bâti et archéologique	
		1.5.2.2	Porter collectivement une ambition de conservation et de restauration du patrimoine bâti (remarquable et ordinaire) et archéologique	
		1.5.2.3	Permettre aux habitants et aux visiteurs de s'approprier et de restaurer le patrimoine bâti et archéologique	

• **Ambition 2 - Renforcer les conditions d'un développement économique vertueux**

Orientation 2.1 - Soutenir une agriculture dynamique et vertueuse en symbiose avec son territoire				Mesure phare
N° mesure	Mesure	N° cadre d'action	Cadre d'action	
2.1.1	Garantir les conditions d'une agriculture	2.1.1.1	Favoriser le maintien et le renouvellement d'activités agricoles viables	X

	viable, vivable et attractive	2.1.1.2	Soutenir les filières d'élevage et leurs co-produits	X
		2.1.1.3	Accompagner les agriculteurs et éleveurs dans leur diversification	X
		2.1.1.4	Préserver le foncier et les activités agricoles dans les stratégies et projets d'aménagement	X
2.1.2	Promouvoir une activité pastorale engagée dans les transitions environnementales	2.1.2.1	Favoriser des modes de production agricoles connectés à leur environnement et préservant les ressources naturelles	
		2.1.2.2	Accompagner l'agriculture dans son adaptation au changement climatique et la rendre actrice de l'atténuation de ses effets	
		2.1.2.3	Promouvoir et accompagner le développement du pastoralisme	
2.1.3	Reconnecter agriculteurs et consommateurs autour d'une production alimentaire saine et équitable	2.1.3.1	Valoriser la qualité des productions agricoles des Causses du Quercy	
		2.1.3.2	Renforcer le lien agriculteurs / citoyens	
Orientation 2.2 - Conforter l'artisanat en lien avec les ressources et savoir-faire du territoire				Mesure phare
N° mesure	Mesure	N° cadre d'action	Cadre d'action	
2.2.1	Soutenir le dynamisme et les mutations du tissu artisanal et conforter les savoir-faire	2.2.1.1	Créer les conditions favorables au dynamisme des activités artisanales	
		2.2.1.2	Reconnaître et transmettre les savoir-faire locaux	
		2.2.1.3	Soutenir l'engagement des entreprises artisanales dans des pratiques durables de gestion des ressources	
2.2.2	Structurer des filières artisanales basées sur les ressources territoriales	2.2.2.1	Conforter les filières territorialisées en cours de structuration	
		2.2.2.2	Permettre l'émergence de nouvelles filières territorialisées	
		2.2.2.3	Déployer des actions de valorisation de la ressource bois	
Orientation 2.3 - Affirmer le parc comme un territoire touristique engagé dans la sobriété et porteur de sens				Mesure phare
N° mesure	Mesure	N° cadre d'action	Cadre d'action	
2.3.1	Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques	2.3.1.1	Conforter et favoriser l'émergence de nouvelles offres autour des filières majeures et des marqueurs patrimoniaux	
		2.3.1.2	S'affirmer comme une destination de ressourcement et de découverte d'une culture et d'une histoire	
		2.3.1.3	Mettre en place des dispositifs d'observation des comportements touristiques	
		2.3.1.4	Rendre les offres accessibles à tous	
		2.3.1.5	Faire évoluer les offres pour mieux intégrer les enjeux environnementaux et climatique	
		2.3.1.6	Favoriser une offre touristique mieux répartie sur l'année	
		2.3.1.7	Favoriser une offre d'itinérance plurielle, moteur de mobilité douce	
2.3.2	Construire et tenir une promesse d'une destination singulière et durable	2.3.2.1	Construire une stratégie marketing renouvelée et partagée	
		2.3.2.2	Être un territoire singulier véritablement porteur de sens, d'expériences, de découvertes en favorisant la médiation et l'engagement de tous les publics et acteurs	
		2.3.2.3	Développer une organisation/gouvernance touristique adaptée au territoire et fortement partenariale, plus efficiente et cohérente	
Orientation 2.4 - Accompagner la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables au service du territoire et en limitant leurs impacts				Mesure phare
N° mesure	Mesure	N° cadre d'action	Cadre d'action	
2.4.1	S'engager plus fortement dans la sobriété et l'efficacité énergétique et les rendre possibles pour tous	2.4.1.1	Réussir la mise en œuvre et l'évolution du PCAET volontaire du Parc	
		2.4.1.2	Accompagner l'ensemble des projets du territoire vers l'efficacité énergétique	
		2.4.1.3	Lutter contre la précarité énergétique	
		2.4.1.4	Accompagner les changements de pratiques individuelles et collectives vers plus de sobriété	

2.4.2	Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité	2.4.2.1	Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire	X
		2.4.2.2	Créer les conditions d'appropriation et de développement de projets d'énergies renouvelables bénéfiques pour le territoire	X
Orientation 2.5 - Soutenir l'attractivité du territoire en assurant sa promotion et en renforçant les conditions d'un développement économique soutenable				Mesure phare
N° mesure	Mesure	N° cadre d'action	Cadre d'action	
2.5.1	Créer les conditions favorables au maintien, au développement et à la promotion des activités économiques	2.5.1.1	Favoriser la cohérence des stratégies locales de développement et le déploiement d'actions collectives en faveur de l'accueil et de la promotion économique	
		2.5.1.2	Faire du Parc un atout partagé en faveur de la promotion et de la visibilité économique des Causses du Quercy	
2.5.2	Accompagner le développement des nouvelles activités économiques et leur capacité à contribuer à la préservation de nos patrimoines et de nos ressources	2.5.2.1	Accompagner les nouveaux modes de travailler et les nouveaux métiers	X
		2.5.2.2	Participer à la transition économique du territoire	X
		2.5.2.3	Soutenir les initiatives innovantes notamment dans les champs de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire	X

• **Ambition 3 - Agir collectivement pour une ruralité ouverte et qui prend soin de ses habitants**

Orientation 3.1 - Déployer des offres de services et de mobilités adaptées au territoire et à ses évolutions				Mesure phare
N° mesure	Mesure	N° cadre d'action	Cadre d'action	
3.1.1	Favoriser le maintien et l'émergence d'offres de services et de commerces accessibles et adaptées à la ruralité	3.1.1.1	Améliorer l'accessibilité aux services, adaptée à la ruralité, et l'information	X
		3.1.1.2	Renforcer et adapter l'offre de services pour répondre aux besoins présents et à venir	X
		3.1.1.3	Développer l'offre de santé	X
3.1.2	Accompagner le territoire vers des pratiques de mobilité décarbonées répondant à la diversité des besoins	3.1.2.1	Conforter le déploiement d'offres de mobilité à faible impact adaptées au territoire et à sa population	X
		3.1.2.2	Encourager les mobilités actives et douces	X
Orientation 3.2 - Permettre à tous d'habiter le territoire dans de bonnes conditions et dans le respect des objectifs de sobriété foncière				Mesure phare
N° mesure	Mesure	N° cadre d'action	Cadre d'action	
3.2.1	Améliorer les conditions d'habiter le territoire	3.2.1.1	Favoriser la rénovation du parc de logements existant du point de vue des usages, du confort et des performances énergétiques	
		3.2.1.2	Prévenir et lutter contre l'habitat indigne et dégradé	
		3.2.1.3	Recréer des lieux et espaces communs, des liaisons douces et favoriser le vivre ensemble	
3.2.2	Diversifier les offres de logements dans une logique de parcours résidentiel	3.2.2.1	Développer des offres de logements adaptées au vieillissement de la population et au renforcement de la dépendance	
		3.2.2.2	Permettre aux jeunes et actifs de rester ou de s'installer sur le territoire	
		3.2.2.3	Prendre en compte les besoins de certains publics spécifiques (individus isolés, saisonniers, interne en médecine, apprentis, handicaps...)	
		3.2.2.4	Sonder et mettre en lumière les nouveaux besoins et nouvelles formes en matière d'habitat	

Orientation 3.3 - Contribuer à la vie culturelle tout au long de l'année				Mesure phare
N° mesure	Mesure	N° cadre d'action	Cadre d'action	
3.3.1	Favoriser la vitalité du patrimoine culturel immatériel comme vecteur d'appartenance au territoire	3.3.1.1	Connaître et partager les connaissances dans une diversité de pratiques culturelles	
		3.3.1.2	Reconnaître, transmettre et vivifier l'héritage culturel occitan	
		3.3.1.3	Soutenir et participer aux programmes de recherches sur le patrimoine immatériel et la collecte de témoignages sociologiques et ethnographiques	
3.3.2	Soutenir et accompagner les pratiques et les projets culturels transversaux en cohérence avec les marqueurs et les défis du territoire	3.3.2.1	Engager le territoire dans des pratiques culturelles en lien avec le vivant	
		3.3.2.2	Encourager la création artistique et favoriser la diversité des pratiques culturelles	
		3.3.2.3	Poursuivre la politique d'éducation à l'environnement pour favoriser l'appropriation des enjeux du territoire	
Orientation 3.4 - Participer au bien vivre ensemble et favoriser l'inclusion sociale				Mesure phare
N° mesure	Mesure	N° cadre d'action	Cadre d'action	
3.4.1	Développer les liens intergénérationnels et interculturels	3.4.1.1	Créer des lieux et des temps favorisant les liens intergénérationnels et interculturels	
		3.4.1.2	Renforcer les liens sociaux et multiculturels	
		3.4.1.3	Favoriser l'animation d'une vie associative	
3.4.2	Créer les conditions de la participation et de l'épanouissement des jeunes	3.4.2.1	Valoriser les initiatives et les pratiques de la jeunesse du territoire	X
		3.4.2.2	Faciliter l'accueil et l'implication des jeunes sur le territoire	X

La Charte révisée identifie 9 mesures phares. Ces mesures ont été définies par les élus. Lors de 3 instances, chaque élu a été convié à voter au sein de chaque Ambition du projet de Charte révisée pour 3 mesures qu'il jugeait importante. Ensuite ont été conservées en tant que mesure phare les 3 mesures les plus représentées pour chaque ambition. Les 3 instances étaient : l'Inter commissions du 29 mai 2024, le bureau syndical du 3 juillet 2024 et comité syndical du 12 juillet 2024.

Ces mesures phares constituent le cœur du projet de territoire, qui perdrait de son sens si l'une d'entre elles n'était pas mise en œuvre. Les autres mesures sont considérées comme complémentaires en ce qu'elles nourrissent ou contribuent à une ou plusieurs mesures phares plus englobantes. Les mesures phares induisent des actions prioritaires et sont soumises à un dispositif précis de suivi et d'évaluation.

Tableau 2 : Mesures phares de la Charte révisée PNRCQ

Mesures phares	Mesures phares
1.1.1 - Conforter la gestion et la préservation du patrimoine géologique et paléontologique	2.5.2 - Accompagner le développement des nouvelles activités économiques et leur capacité à contribuer à la préservation de nos patrimoines et de nos ressources
1.2.1 - Optimiser et coordonner les usages pour partager et préserver la ressource en eau	3.1.1 - Favoriser le maintien et l'émergence d'offres de services et de commerces accessibles et adaptées à la ruralité
1.3.3 - Améliorer la reconnaissance de la biodiversité en faveur de sa préservation et sa valorisation	3.1.2 - Accompagner le territoire vers des pratiques de mobilité décarbonées répondant à la diversité des besoins
2.1.1 - Garantir les conditions d'une agriculture viable, vivable et attractive	3.4.2 - Créer les conditions de la participation et de l'épanouissement des jeunes
2.4.2 - Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité	

Contenu

Le projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy, dans sa dernière version, comprend :

- le rapport de la Charte révisée décrivant le territoire et son projet. Le projet opérationnel du Parc est structuré autour de 3 ambitions et 14 orientations stratégiques qui représentent les principales finalités du projet du territoire. Ces orientations sont déclinées en 31 mesures et 97 cadres d'action ;
- le plan du Parc, document cartographique établi en 2 planches : à l'échelle 1/75 000^{ème} pour le plan principal et au 1/200 000^{ème} pour les 6 encarts thématiques, il traduit spatialement les mesures définies dans le rapport de Charte révisée. Il permet de visualiser les enjeux localisés sur le territoire et les priorités d'intervention pour y répondre lors de la mise en œuvre de la Charte révisée ;
- Le Carnet de Paysage, précise les spécificités des unités paysagères du territoire et présente les objectifs de qualité paysagère.

Articulation de la Charte du PNR des Causses du Quercy 2027-2042 avec les documents de planification








Le projet de Charte du PNRCQ 2027-2042 s'articule avec les autres documents de planification s'appliquant au périmètre d'étude, en particulier avec :




- Les plans, schémas, programmes ou documents de planification s'imposant à la Charte : Orientations Nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (ONTVB), Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Occitanie ;
- Les plans, schémas, programmes ou documents de planification auxquels la Charte s'impose : documents d'urbanisme, PCAET ; à noter que les cadres d'action pertinents de la Charte à retranscrire dans les documents d'urbanisme sont identifiés au moyen d'un tableau de correspondance présenté en annexe du rapport de Charte.

Les autres plans et programmes : Stratégie Nationale pour la Biodiversité, Stratégie Nationale pour les Aires Protégées, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour-Garonne, Plan de Gestion des Risques d'Inondation Adour-Garonne, les Chartes forestières, les chartes des Pôles d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), etc.







C. ETAT INITIAL, SCENARIO TENDACIEL ET ENJEUX

Contexte socio-économique

Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel	Enjeux
POPULATION		
<p>Les communes du PNR des Causses du Quercy comptent 40 383 habitants et représentent 22% de la population du département du Lot et 0,9% de la population du Tarn-et-Garonne. La population se caractérise par une part importante de personnes âgées de plus de 60 ans. La population est en augmentation grâce à un solde migratoire positif. Selon les projections de l'INSEE extrapolées la population devrait augmenter de 12% d'ici à 2050.</p> <p>Pour ce qui est des ménages, ils sont essentiellement composés de 2 personnes avec niveau de vie médian faible.</p>	<p> L'accentuation du vieillissement de la population et la désolidarisation des plus jeunes risquent de créer des déséquilibres sur le périmètre d'étude en matière de besoin, de gestion de l'espace, des activités et de services.</p> <p> Dans le futur, selon les projections de l'INSEE extrapolées la population devrait augmenter de 12% d'ici à 2050. Les effets de cette augmentation sont difficiles à anticiper.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil de nouvelles populations. • La pérennisation et le développement des activités socio-culturelles, des manifestations et du tissu associatif. • Rajeunissement de la population
Logement et services		
<p>On constate une assez bonne couverture des services et équipements mais une augmentation de l'éloignement des habitants aux services et équipements pour les gammes intermédiaires et supérieures. Le maintien du niveau de service actuel est un enjeu important pour le périmètre d'étude, qui dépend déjà des équipements en dehors du territoire. Le logement se caractérise par une part non négligeable de logements ne participant pas à la vie du territoire compliquant l'accès à la location et la propriété pour les habitants et saisonniers du territoire.</p>	<p> Le maintien d'une assez bonne couverture des services et équipements.</p> <p> Les pressions pour l'artificialisation des sols seront de plus en plus importantes entre les différents usages (habitat, EnR, agricole...).</p> <p> Difficulté de logement d'une partie de la population avec un parc de logement en décalage avec les évolutions socio-démographiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La correspondance de l'offre de logements aux besoins et usages de la population (taille des logements, localisation, accès à la propriété, performance énergétique, luminosité, stationnement...). • Le maintien et l'accessibilité aux services. • La résorption de la précarité énergétique des logements.
Occupation du sol, urbanisme et aménagement du territoire		
<p>L'occupation du sol dans les causses du Quercy est dominée par les espaces agricoles, la forêt et les milieux naturels. Avec un taux d'artificialisation faible, les dynamiques d'expansion urbaine autour des villes du territoire ou située à proximité sont importantes.</p> <p>Les communes du territoire sont bien couvertes par des documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux. A terme la grande majorité des communes du territoire auront un document d'urbanisme local (PLUi) et seront également couvertes par un SCoT. La maîtrise de la consommation d'espace est le principal enjeu.</p>	<p> La totalité des communes du territoire est couverte par des documents d'urbanisme et/ou des SCoT ce qui permet d'avoir un urbanisme cohérent, intégrant les enjeux de maîtrise de la consommation d'espace.</p> <p> Les pressions pour l'artificialisation des sols seront de plus en plus importantes entre les différents usages (habitat, EnR, agricole...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une maîtrise de la consommation de l'espace, le respect des coupures d'urbanisation. • L'adaptation de l'habitat et des formes urbaines au changement climatique.

Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel	Enjeux
ECONOMIE ET EMPLOI		
<p>Les emplois sont essentiellement salariés et le taux de chômage est relativement bas sur le périmètre d'étude. Le périmètre d'étude a principalement une vocation résidentielle et les plus gros bassins d'emploi sont situés en périphérie de celui-ci.</p> <p>Les entreprises du territoire d'étude sont principalement issues des secteurs du tourisme, de l'industrie et de l'agriculture.</p> <p>Le tourisme est le principal secteur économique des causses du Quercy, il est très diversifié et s'appuie sur les patrimoines naturel, géologique, culturel et historique ; la gestion de la surfréquentation représente un enjeu pour la préservation du territoire.</p>	<p> Existence de nombreux programmes permettant de porter des projets de développement.</p> <p> La perte de la notion de métiers / de savoir-faire liée à une diminution de l'offre de formation.</p> <p> Le développement du tourisme pourrait avoir des effets négatifs sur le périmètre d'étude s'il évolue vers un tourisme de masse non maîtrisé, avec notamment les conflits d'usages associés. La probabilité d'évolution vers ce type de tourisme est néanmoins faible, cela dépendra de la capacité du territoire à s'organiser pour accueillir les touristes tout en préservant le périmètre d'étude et ses ressources.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion de la fréquentation touristique sur certains sites. • La structuration d'un tourisme durable de nature, diversifié, qualitatif et respectueux de l'environnement. • La préparation des activités économiques et touristiques au changement climatique.

Milieu physique

Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel	Enjeux
RESSOURCES EN EAU		
<p>La présence de l'eau sous des formes variées (milieux aquatiques et humides, réseau hydrographique, karst, etc.) et aux usages très diversifiés (alimentation en eau potable, irrigation, activités de pleine nature, etc.) confirme la prégnance de ce patrimoine « ressource » sur l'ensemble du territoire. D'un point de vue qualitatif les eaux du territoire sont menacées par diverses pollutions. D'un point de vue quantitatif, les masses d'eau du territoire sont en bon état. Aussi, les enjeux principaux sont liés à la gestion économe et qualitative de la ressource, à la conciliation des usages avec la préservation de la biodiversité et à la gouvernance de cette dernière et à l'adaptation au changement climatique.</p>	<p> De nombreux acteurs sont impliqués dans le suivi et la gestion de l'eau et sa préservation.</p> <p> L'omniprésence de l'eau est un atout pour le développement de l'attractivité du territoire pour la recherche de l'eau et pour le développement d'une offre diversifiée autour de cette ressource (sports de nature, tourisme...).</p> <p> Les perturbations du cycle de l'eau par le changement climatique (sécheresse, inondation, sensibilité des milieux aquatiques aux pollutions, ...).</p> <p> Augmentation de la pression sur les espèces aquatiques ou utilisant les milieux aquatiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La protection quantitative et qualitative de la ressource en eau (souterraine et de surface). • L'adaptation des usages de la ressource en eau disponible face aux effets du changement climatique (agriculture, eau potable, collectivités...).
SOL ET SOUS-SOL		
<p>Les causses du Quercy disposent d'une richesse géologique remarquable et reconnue tant à l'échelle nationale avec la RNN d'intérêt géologique du Lot, qu'à l'échelle internationale avec le Géoparc mondial de l'UNESCO. D'un point de vue physique, les sols servent de support pour les activités économiques du territoire (tourisme, agriculture, carrière, ...). Une partie des sols du territoire</p>	<p> Un patrimoine géologique remarquable, remarqué et protégé.</p> <p> Les perturbations des sols par le changement climatique (assèchement, variations de température, perte de biodiversité, ...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une maîtrise de la consommation de l'espace. • La pérennité des sites géologiques remarquables et reconnus. • L'adaptation au changement climatique.










d'étude est artificialisée et sert de support pour les activités économiques du territoire.		
---	--	--

Patrimoine culturel et paysager




Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel	Enjeux
PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHITECTURAL		
<p>Le patrimoine culturel et architectural des Causses du Quercy est riche et diversifié. Ce patrimoine est composé de biens exceptionnels bénéficiant d'une protection, d'éléments du quotidien ou encore de patrimoine immatériel, tels que la langue occitane ou un fort tissu associatif.</p> <p>La tâche y est importante en matière de conservation et de valorisation de ces patrimoines.</p>	<ul style="list-style-type: none"> + Présence d'une dynamique de création de nouveaux établissements culturels et associatifs et de développement de nouveaux projets structurants. - La dégradation du patrimoine. - L'expansion urbaine avec des habitats diffus. 	<ul style="list-style-type: none"> • La connaissance, la préservation et la valorisation des patrimoines matériels, immatériels et linguistiques.
PATRIMOINE PAYSAGER		
<p>Les paysages des causses du Quercy sont très variés et sont un véritable atout du territoire. Le périmètre d'étude compte également peu de points noirs paysagers qui dégradent la qualité de ce dernier. Les paysages peuvent également être impactés par les aménagements et équipements actuels ou prévus, l'insertion paysagère de ces derniers devra être étudiée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> + Le développement du pastoralisme et de l'élevage pour lutter contre la fermeture des milieux. - L'évolution du couvert forestier qui provoque la fermeture des milieux et des points de vue et l'uniformisation des paysages. - La banalisation des paysages urbanisés. - La surfréquentation et destruction des paysages. - L'évolution des paysages vis-à-vis du changement climatique. 	<ul style="list-style-type: none"> • La préservation de la singularité des paysages. • La lutte contre la dégradation des paysages par les nouvelles constructions, en particulier dans les secteurs proches des agglomérations. • La lutte contre la banalisation des paysages du quotidien (fermeture des paysages, nouvelles constructions, simplification des motifs agricoles...). • La réduction de la vulnérabilité des paysages habités, agricoles et naturels au changement climatique.

Environnement naturel et biodiversité

Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel	Enjeux
BIODIVERSITE		
<p>Les causses du Quercy recèlent une importante biodiversité et un patrimoine naturel remarquable. Du fait de la diversité de milieux, de nombreuses espèces faunistiques et floristiques sont présentes dont une part importante d'espèces protégées,</p>	<ul style="list-style-type: none"> + La présence d'une dynamique d'amélioration des connaissances naturalistes. + L'émergence dynamique de nouvelles notions liées à la fonctionnalité (trame noire, ...). + L'extension de la réserve naturelle nationale d'intérêt géologique du Lot. 	<ul style="list-style-type: none"> • La préservation des milieux et des espèces faunistiques et floristiques en privilégiant le maintien des pratiques agricoles compatibles avec la protection des habitats naturels, la gestion économe de l'espace (maîtrise de l'urbanisation), la lutte contre les










Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel	Enjeux
<p>menacées et/ou endémiques. Cette diversité est également à l'origine de nombreux zonages de protection.</p> <p>Comme sur de nombreux territoire en France, le développement d'espèces exotiques envahissantes ou la prolifération de certaines espèces bousculent les écosystèmes.</p> <p>Les milieux naturels sont sensibles et fragiles face aux pressions anthropiques croissantes mais également vulnérables à la fermeture des milieux. La préservation et la restauration du réseau de corridors écologique est l'enjeu principal de la TVB du territoire.</p>	<p> De nombreux programmes de protection sont présents sur le périmètre d'étude.</p> <p> L'augmentation des pressions sur la biodiversité notamment par les opportunités et les sollicitations sur le développement de projet d'EnR.</p> <p> La fermeture des milieux et le développement des espèces exotiques envahissantes.</p> <p> L'existence de sources de pollution : l'agriculture, les transports, les pollutions chimiques.</p> <p> La surfréquentation des sites naturels, augmentant la pression de dérangement de la faune voire la perte d'habitat.</p> <p> Les perturbations de la biodiversité des sols par le changement climatique (perte d'habitat, variations de température, augmentation des évènements climatiques extrêmes ...).</p>	<p>différentes sources de pollution (sonore, lumineuse, atmosphérique et des sols) et le développement d'un tourisme compatible avec la préservation de la nature.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le maintien et la restauration des continuités écologiques, de la fonctionnalité des écosystèmes et de la mosaïque agricole. • L'atténuation et l'adaptation au changement climatique pour préserver la biodiversité.
PATRIMOINE FORESTIER ET SYLVICULTURE		
<p>La forêt couvre une grande partie du territoire des causses du Quercy, elle est diversifiée et exploitée pour son bois (principalement feuillus). Malgré une présence historique de la forêt sur le périmètre d'étude, les bois du territoire sont peu valorisés localement, autrement que par le bois énergie.</p>	<p> Le développement des filières construction et bois-énergie.</p> <p> L'augmentation des pratiques de gestion intensive pour développer les nouveaux usages.</p> <p> Les perturbations de la sylviculture par le changement climatique (variations de température, augmentation des évènements climatiques extrêmes, baisse de la croissance, mortalité ...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir l'absorption et le stockage du carbone par les forêts. • L'adaptation, le développement et le renforcement de la filière forêt bois dans un contexte de changement climatique.

Risques et nuisances

Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel	Enjeux
RISQUES NATURELS		
<p>Les communes du territoire du PNRCQ sont exposées à de nombreux risques naturels et les cumulent. Les risques les plus présents sont ceux liés aux inondations et aux incendies. Le périmètre d'étude est partiellement couvert par des PPRi et des PPRn mais aucun PPRFI ne couvre le périmètre d'étude.</p>	<p> L'élaboration de plans de prévention des risques.</p> <p> L'augmentation du risque d'inondation par l'imperméabilisation des sols ou encore la suppression d'espaces naturels de rétention et de ralentissement des eaux de ruissellement pluviale.</p> <p> L'augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles à cause du changement climatique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La réduction de l'exposition des biens, des personnes et de l'environnement face aux risques climatiques (ex. incendies). • L'adaptation des activités économiques et des pratiques individuelles et collectives.
RISQUES TECHNOLOGIQUES		


<p>Le risque technologique est très faible sur le périmètre d'étude, il est limité au transport de matière dangereuse et quelques ICPE.</p>	<p>✘ Les risques technologiques ne sont pas voués à évoluer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La prévention des risques technologiques et l'anticipation des aléas accrus par le changement climatique.
AMBIANCE SONORE		
<p>La présence de l'autoroute A20 et de la départementale D802 dégradent localement l'ambiance sonore calme des Causses du Quercy. Des dérangements ponctuels dus à la circulation de véhicules tout terrain sont rencontrés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⊕ La transition des moteurs thermiques vers d'autres énergies moins polluantes et moins bruyantes. ⊕ La volonté de développer la mobilité douce. ⊖ Le développement non maîtrisé du tourisme peut provoquer des nuisances pour les espèces sauvages et domestiques. ⊖ La présence de l'autoroute A20 engendre une nuisance sonore importante. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de l'environnement sonore au regard de la potentielle augmentation de population d'ici 2050, de l'intérêt croissant pour les espaces préservés et des infrastructures et aménagements. • Le développement de la mobilité douce. • L'encadrement de la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels.
POLLUTION LUMINEUSE		
<p>La faible pollution lumineuse sur le territoire des Causses du Quercy est un réel atout pour le territoire. Cette ressource peut être valorisée et devenir un élément important des paysages du territoire mais aussi une ressource touristique. Cependant, il faut veiller à la protection de cette ressource fragile et dont la dégradation entraîne de nombreux impacts sur la santé humaine et la biodiversité. Enfin, lutter contre la pollution lumineuse a également un intérêt économique avec la diminution de la consommation d'énergie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⊕ L'émergence dynamique de nouvelles notions liées à la fonctionnalité (trame noire, ...). ⊕ La valorisation au travers de divers labels jusqu'à la création d'une Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE). ⊕ L'évolution de la réglementation qui donne une échéance de mise en conformité. ⊕ Des prestataires touristiques à mobiliser pour sensibiliser les habitants et les visiteurs sur le patrimoine nocturne et l'intégration du ciel étoilé comme une composante de l'attractivité du territoire. ⊖ Le développement de l'éclairage privé (projecteurs, etc.) en réponse à une réduction de l'éclairage public. ⊖ La présence de freins à la mise en action (sentiment d'insécurité) ralentit la lutte contre la pollution lumineuse. 	<ul style="list-style-type: none"> • La préservation et la valorisation de l'environnement nocturne. • La valorisation de la ressource nocturne comme un élément économique et d'attractivité du territoire.
QUALITE DE L'AIR		
<p>La qualité de l'air n'est pas suivie sur le périmètre d'étude, les points les plus proches montrent une qualité de l'air ponctuellement dégradée par les particules fines PM25 et par l'ozone.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⊕ Le développement des activités touristiques à faible impact sur la qualité de l'air. ⊖ La perturbation de la qualité de l'air à cause du changement climatique par augmentation du CO₂. ⊖ Les moyens financiers dédiés au suivi permanent de la qualité de l'air insuffisants en Occitanie (25% moins importants qu'au niveau national). ⊖ L'absence d'outils de mesure et suivi de la qualité de l'air dans le périmètre d'étude. ⊖ L'augmentation des niveaux d'ozone en période estivale avec le changement climatique. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de la qualité de l'air notamment sur l'ozone et les particules fines PM2.5. • La réduction des concentrations en pesticides dans l'air. • L'amélioration de la connaissance sur la qualité de l'air et les sources polluantes locales, du suivi local avec des moyens.

Environnement humain, cadre de vie, santé humaine

Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel	Enjeux
AGRICULTURE		
<p>L'agriculture est très présente sur le territoire des Causses du Quercy, notamment l'élevage extensif ovin et caprin ou bovin viande, contrairement à certaines autres régions de France (la SAU reste constante sur le périmètre d'étude). L'agriculture est cependant en baisse au niveau des exploitations et présente un réel enjeu de renouvellement et de transmission des exploitations au regard de l'âge moyen des exploitants. Le périmètre d'étude compte de nombreux signes de qualité, marques et labels et voit l'émergence de nouvelles filières de production et de valorisation.</p>	<ul style="list-style-type: none">  Le développement de l'élevage pour lutter contre la fermeture des milieux.  Des innovations et expérimentations d'intérêt à valoriser et déployer sur le périmètre d'étude.  L'attractivité du territoire pourrait accroître la population et par conséquent la demande de produits fermiers.  L'âge avancé de certains éleveurs risque de poser des problèmes de transmission des exploitations.  La concurrence entre usages agricoles et non agricoles (projets énergétiques, urbanisation...) augmentera la pression foncière et l'artificialisation des espaces agricoles. Ce qui impliquera potentiellement des impacts paysagers et une hausse du prix du foncier.  Le changement climatique risque de modifier les pratiques agricoles, d'autant que ces dernières sont peu adaptées au changement climatique.  Le changement climatique risque de modifier les pratiques agricoles, d'autant que ces dernières sont peu adaptées au changement climatique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le maintien de l'agriculture extensive pour assurer la pérennité des milieux ouverts et des équilibres socio-économiques. • Le maintien et la valorisation d'une agriculture viable économiquement, respectueuse de l'environnement et génératrice d'une diversité de paysages. • L'installation de jeunes agriculteurs pour assurer la transmission des exploitations ou le montage de projets innovants de reprise. • L'émergence et la structuration de nouvelles filières innovantes répondant à des besoins d'adaptation aux effets du changement climatique (laine, chanvre...) et la diversification des activités. • Le développement et le renforcement de filières locales existantes (valorisation des ressources primaires : bois, pierre, viande, avicole...). • L'adaptation au changement climatique.
MOBILITE		
<p>Les habitants du territoire sont très dépendants de la voiture du fait des contraintes du territoire mais aussi du manque de transports publics. Le développement de la mobilité douce ou collective est un réel enjeu du territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none">  Les évolutions législatives et le développement des politiques d'accompagnement/expérimentation favorisent la mobilité durable.  Une forte dépendance à la voiture individuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • La réduction de la dépendance au tout voiture et la mise en place d'alternatives à la voiture. • L'organisation du report modal (mobilités alternatives à la voiture). • La décarbonation des mobilités.

Energie et climat

Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel	Enjeux
CONSOMMATION ET PRODUCTION ENERGETIQUES ET EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE		
<p>La consommation en énergie du territoire du PNRCQ est importante, les principaux postes sont le résidentiel, le transport et l'agriculture. Cependant, les causses du Quercy sont également un territoire de production d'énergies renouvelables notamment électriques grâce à l'hydroélectricité, au bois énergie et au photovoltaïque. Le périmètre d'étude est engagé dans une démarche de TEPOS et d'autres énergies peuvent être développées sur le périmètre d'étude, notamment le solaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> + Le développement des mobilités douces. + Des potentiels pour développer les diverses EnR. + Le renforcement du réseau électrique. ? Le développement de la méthanisation permet à la fois d'agir pour la transition énergétique du territoire mais peut entraîner des impacts sur un territoire karstique - La raréfaction des ressources et augmentation du prix des énergies. - Les sollicitations de développement d'EnR pour des projets privés. - Les impacts du changement climatique et sur l'énergie (production, transport et distribution). - Les prix de l'énergie conditionnés à des logiques de marché, et non aux réalités physiques (cf. prix du gaz). - Les consommations issues du trafic autoroutier sur lequel le périmètre d'étude ne dispose pas de leviers. - La capacité du réseau à absorber les productions photovoltaïques disséminées. - La résistance des lignes électriques aux canicules. - Les réticences au regard du développement de l'éolien et du solaire sont de réelles faiblesses pour progresser vers l'autonomie énergétique. - Les consommations d'électricité sont à surveiller notamment dans les secteurs tertiaire et résidentiel, en lien avec le développement des climatisations, mais aussi vis-à-vis des véhicules électriques. 	<ul style="list-style-type: none"> • La conciliation de la production des énergies renouvelables avec la valeur patrimoniale du territoire (bâti, paysage, biodiversité...). • La diversification des énergies renouvelables. • La volonté d'être un TEPOS à l'horizon 2050, avec la réduction des consommations d'énergies et des émissions de gaz à effet de serre. • La décarbonation des mobilités.
VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		
<p>Le changement climatique va fortement impacter les causses du Quercy dans toutes leurs composantes. L'enjeu principal est l'atténuation et l'adaptation du territoire au changement climatique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> + L'existence d'une étude de vulnérabilité permettant une prise de conscience. - Les pertes de biodiversité. - La diminution de la ressource en eau pouvant entraîner des tensions sur les usages. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'atténuation et l'adaptation au changement climatique pour préserver : <ul style="list-style-type: none"> • la biodiversité ; • la ressource en eau et les milieux humides ;

Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel	Enjeux
	<p> Le risque de retard dans l'anticipation des effets du changement climatique et les conséquences sur les activités humaines plus difficilement adaptables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • les sols et les sous-sols ; • les modèles agricoles. • La réduction de la vulnérabilité des paysages habités, agricoles, naturels et forestiers au changement climatique • L'adaptation des activités économiques (agriculture, tourisme, sylviculture, artisanat...) aux effets du changement climatique : ressource en eau, périodes de sécheresse importante, périodes d'étiage...

D. EFFETS, MESURES ERC ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Des effets globalement très positifs sur l'environnement

La **dimension environnementale est largement prise en compte dans le projet de Charte révisée** du PNR des Causses du Quercy répondant ainsi à la vocation première du Parc Naturel Régional. Les 97 cadres d'action (100%) ont un effet positif direct ou indirect sur au moins l'une des thématiques environnementales dont 93 (96%) ont un effet positif direct.

L'analyse détaillée des effets des mesures du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy met en évidence que sa mise en œuvre devrait globalement avoir des effets très positifs sur l'environnement.

Les effets devraient être d'autant plus positifs qu'ils sont accentués par le cumul de toutes les mesures.

La Charte révisée étant un document stratégique sur 15 ans ; la totalité des objectifs implique un effet positif permanent sur l'environnement, l'objectif étant bien entendu de préserver l'environnement, aménager et développer le territoire sur le long terme.

D'une manière générale, les effets du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sont proportionnés aux enjeux environnementaux du territoire. Comme le souligne l'état initial de l'environnement, ces derniers sont caractérisés par des espaces naturels, un patrimoine culturel, une agriculture et des paysages de grande valeur patrimoniale dont la préservation est un enjeu majeur.

Les effets positifs de la mise en œuvre de la Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sont globalement liés à :

- une **meilleure préservation des milieux naturels** notamment aquatiques, des espèces et habitats patrimoniaux ;
- une **meilleure connaissance, prise en compte, valorisation et préservation des paysages** en lien avec la fermeture des paysages ;
- une **meilleure connaissance, protection et valorisation du patrimoine culturel**, matériel et immatériel ;
- un **meilleur accompagnement et soutien aux activités agricoles, notamment dans la modification des pratiques** ;
- une **meilleure intégration des continuités écologiques** dans les principes d'aménagement du territoire ;
- un **développement d'un tourisme de nature et une gestion de la surfréquentation des sites naturels** ;
- un **meilleur encadrement des loisirs motorisés et de la publicité** ainsi qu'un **accompagnement des démarches de progrès pour certains usages / activités** (agriculture, production d'énergies renouvelables, et tourisme) pour permettre le développement économique et social tout en limitant leurs effets possibles négatifs sur l'environnement ;
- un **meilleur aménagement du territoire** en lien avec la consommation d'espace, l'habitat, les déplacements, l'accessibilité aux services et le **renforcement de l'attractivité du territoire** ;
- une **réduction de la vulnérabilité vis-à-vis des risques naturels mais aussi une réduction des nuisances** ;
- une **meilleure préparation et adaptation** du territoire aux effets du changement climatique afin de réduire sa vulnérabilité et d'accroître sa résilience.

La prise en compte du changement climatique comme fil conducteur de la Charte

Le scénario du changement climatique, l'atténuation et l'adaptation à ce dernier sont des éléments transversaux du projet de territoire et ont guidé l'ensemble de la rédaction du projet de nouvelle Charte du PNRCQ. Ils sont d'ailleurs identifiés par le projet de Charte comme défi « **Horizon 2024** » qui est pris en compte dans chaque ambition, orientation et mesure du projet de Charte révisée. Pour chaque ambition, le projet de Charte révisée rappelle les enjeux, les effets liés au changement climatique.

Territoire particulièrement concerné par la question de la préservation des ressources, vulnérable aux effets du changement climatique (canicule, sécheresse, risque incendie), le PNRCQ est engagé dans une dynamique de transition énergétique et écologique depuis de nombreuses années. Le défi est de porter plus loin ces dynamiques et de préparer le territoire au climat de demain, dont on ressent des signes dès aujourd'hui.

Le défi du changement climatique, c'est aussi un enjeu majeur pour de nombreuses ressources du territoire : celui de l'énergie bien sûr mais aussi celui de la biodiversité, de l'eau, de l'agriculture... C'est une question essentielle pour la démographie, pour les activités économiques, pour la gestion des risques, pour les formes d'habitat et pour l'organisation de l'espace...

Comment anticiper les conséquences futures du changement climatique dans les causses du Quercy ? Quels scénarios et trajectoires concrètes d'adaptation emprunter ? Quels gestes d'adaptation mettre en œuvre pour chacun des acteurs ? Le SMPNR doit s'affirmer comme catalyseur pour les prises de conscience et un guide pertinent pour le passage à l'action, disponible pour les différents acteurs des causses du Quercy.

En particulier :

- le cadre d'action 1.1.1.2 qui a pour objectif de sensibiliser sur les conséquences du changement climatique sur le patrimoine géologique ;
- le cadre d'action 1.2.1.1, en lien avec la prévision d'une étude hydro climatique de l'état quantitatif et qualitatif du Karst à l'horizon 2042 ;
- le cadre d'action 1.2.1.2, qui prévoit de modéliser l'impact du changement climatique sur les cours d'eau et les nappes pour pouvoir anticiper les potentielles ruptures d'approvisionnement ;
- la mesure 1.3.2 dans laquelle l'ambition du Parc est de conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés dans un contexte de changement climatique ;
- le cadre d'action 1.3.3.2 qui vise à mettre en œuvre des solutions d'adaptation fondées sur la nature ;
- la mesure 1.3.4 avec le but d'adapter et de préserver les écosystèmes forestiers malgré le changement climatique ;
- le cadre d'action 1.5.1.2 en lien avec l'imagination de nouvelles démarches en réponse à de nouveaux enjeux et besoins pour protéger et maintenir les entités et structures paysagères ;
- la mesure 2.1.1 avec le but de maintenir une agriculture viable, vivable et attractive avec le changement climatique ;
- la mesure 2.1.2 visant à répondre aux défis du changement climatique et ses conséquences sur l'agriculture, notamment pastorale ;
- le cadre d'action 2.2.1.3 dont l'objectif est de conforter et adapter les dispositifs de sensibilisation et d'accompagnement des professionnels vers plus de pratiques durables ;
- le cadre d'action 2.3.1.5 en lien avec l'intégration des enjeux climatiques dans l'évolution des offres touristiques ;
- le cadre d'action 2.4.1.1 dont le but est de réussir la mise en œuvre et l'évolution du plan climat volontaire du Parc.

Par ailleurs, le référentiel d'évaluation prévu par le projet de Charte révisée identifie un certain nombre d'indicateurs permettant d'évaluer l'influence du changement climatique sur le périmètre d'étude du PNR, en lien avec les indicateurs de l'évaluation environnementale.

Des effets potentiellement négatifs

Des **effets potentiels négatifs de la mise en œuvre de la Charte révisée ont été relevés**, selon les cas, pour les cadres d'action suivantes :

- 1.2.2.1 - Maîtriser et lutter contre les différentes sources de pollution de la ressource en eau
- 1.3.1.3 - Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels
- 1.4.1.1 - Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale
- 2.3.1.1 - Conforter et favoriser l'émergence de nouvelles offres autour des filières majeures et des marqueurs patrimoniaux
- 2.3.1.3 - Mettre en place des dispositifs d'observation des comportements touristiques
- 2.4.2.1 - Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire

Même si aucun effet négatif direct n'a été identifié, un **effet négatif indirect de la mise en œuvre de la Charte révisée a été relevé** : 2.4.2.1 - Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire

Les potentiels effets négatifs sont liés au développement ou à l'encadrement de certaines activités (tourisme, production d'énergies renouvelables et agriculture), encouragées par le projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy lequel insiste sur un développement durable de celles-ci afin d'éviter toutes atteintes à l'environnement (accompagnement des démarches de progrès). De plus, l'origine de ces effets négatifs ou potentiellement négatifs est liée à des pratiques de gestion inadaptées ce qui n'est pas mis en avant par le projet de Charte.

Les effets négatifs sur la qualité de l'air sont liés au développement du bois énergie, encouragé par le projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy. Ces impacts négatifs indirects sont contrebalancés par les mesures 3.1.2.1 et 3.2.1.1 qui visent à améliorer les performances énergétiques des logements et développer la mobilité douce.

Ainsi, le projet de Charte inscrit bien ces activités dans un projet de développement durable à terme qui vise à la préservation de toutes les composantes de l'environnement (accompagnement des démarches de progrès). Ces effets sont largement anticipés et maîtrisés dans le projet de Charte. Le tableau suivant présente les cadres d'action ayant ou pouvant avoir un effet négatif indirect sur l'une des thématiques environnementales.

A noter que l'existence d'un document de planification global comme peut l'être une Charte de PNR constitue à elle-seule une mesure d'évitement des impacts à l'échelle du territoire.

Tableau 3 : Mesures du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy ayant ou pouvant avoir un effet négatif indirect sur l'une des thématiques environnementales

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Logement et services	Economie et emplois	Ressources en eau	Sol et sous-sol	Patrimoine culturel et architectural	Patrimoine paysager	Biodiversité	Patrimoine forestier et sylviculture	Qualité de l'air	Agriculture
1 - Sauvegarder et valoriser ensemble la richesse et la diversité de nos biens communs	1.2 - Agir collectivement pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques	1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité	1.2.2.1 - Maîtriser et lutter contre les différentes sources de pollution de la ressource en eau										+/-
	1.3 - Préserver et favoriser collectivement la biodiversité et la naturalité des causses du Quercy	1.3.1 - Renforcer la préservation des patrimoines naturels remarquables	1.3.1.3 - Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels		+/-								
	1.4 - Soutenir les objectifs de sobriété dans les stratégies d'aménagement du territoire	1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles	1.4.1.1 - Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale	+/-	+/-								
2 - Renforcer les conditions d'un développement économique vertueux	2.3 - Affirmer le parc comme un territoire touristique engagé dans la sobriété et porteur de sens	2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques	2.3.1.1 - Conforter et favoriser l'émergence de nouvelles offres autour des filières majeures et des marqueurs patrimoniaux				+/-	+/-		+/-			

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Logement et services	Economie et emplois	Ressources en eau	Sol et sous-sol	Patrimoine culturel et architectural	Patrimoine paysager	Biodiversité	Patrimoine forestier et sylviculture	Qualité de l'air	Agriculture
			2.3.1.3 - Mettre en place des dispositifs d'observation des comportements touristiques		+/-								
	2.4 - A accompagner la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables au service du territoire et en limitant leurs impacts	2.4.2 - Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité	2.4.2.1 - Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire			+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	-	+/-

Les acteurs du territoire veilleront à ce que les activités économiques susceptibles d’avoir ou ayant des effets négatifs sur au moins une composante environnementale (tourisme, agriculture, production d’énergies renouvelables), ainsi que l’accroissement de la population et l’urbanisation **se développent en cohérence avec l’esprit de la Charte du PNR des Causses du Quercy 2027-2042, c’est-à-dire en prenant en compte l’environnement et en limitant tout impact sur l’une ou l’autre de ses dimensions.**

En renseignant le dispositif d’évaluation du projet de Charte du PNR des Causses du Quercy (cf. chapitre G de l’Evaluation environnementale), le Syndicat mixte de gestion du PNR des Causses du Quercy sera particulièrement vigilant à la manière dont se développent les activités économiques sur le territoire. De plus, certains cadres d’action (2.3.1.1 - Conforter et favoriser l’émergence de nouvelles offres autour des filières majeures et des marqueurs patrimoniaux et 2.4.2.1 - Accompagner l’émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire) devront faire l’objet d’un suivi renforcé au vu de leurs impacts potentiels sur un certain nombre de thématiques environnementales.

Des effets cumulés

La protection de l’environnement est un enjeu majeur du projet de Charte révisée du PNR des causses du Quercy. Les mesures participant directement à cet objectif sont nombreuses et en se cumulant, permettent une action cohérente et forte. Ces effets directs sont doublés par l’ensemble des effets positifs indirects d’autres mesures, souvent relatives à la sensibilisation des acteurs, l’amélioration et le partage des connaissances, etc.

Des effets à moyen et long termes

La majeure partie des effets des mesures et des dispositions du projet de Charte interviendront à long terme.

Des effets permanents

Les effets des mesures du projet de Charte seront majoritairement permanents.

Evaluation des incidences Natura 2000

14 sites Natura 2000 recoupent le périmètre d’étude du PNR des Causses du Quercy. Ils couvrent près de 11% de sa surface totale du territoire d’étude.

A l’issue de l’analyse préliminaire des effets probables du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur les sites Natura 2000, celui-ci ne devrait pas présenter d’incidence notable négative sur les espèces et habitats d’intérêt communautaire. Au contraire, le projet de Charte révisée vient concourir à diminuer les pressions ayant un impact négatif subies par les sites Natura 2000 et à la mise en œuvre des DOCOB Natura 2000 puisqu’il présente des objectifs convergents et qu’il vient faciliter leur mise en application par une meilleure coordination à l’échelle du territoire.

Concernant la gouvernance des sites Natura 2000, on rappellera que le Syndicat Mixte du PNR des Causses du Quercy est gestionnaire de 12 des 14 sites Natura 2000 présents sur le périmètre d’étude : Vallées de l’Ouyse et de l’Alzou (ZSC), Vieux chênes de Cantegrel (ZSC), Vieux chênes de la Panonnie (ZSC), Vieux chênes des Imbards (ZSC), Secteur de Lacérède (ZSC), Zone centrale du causse de Gramat (ZSC), Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires (ZSC), Moyenne vallée du Lot inférieure (ZSC), Basse vallée du Célé (ZSC), Grotte de Fond d’Erbiès (ZSC), Pelouses de Lalbenque (ZSC), Serres de Labastide-de-Penne et de Belfort-du-Quercy (ZSC).

Le cadre d’action 1.3.1.1 du projet de Charte révisée conforte ce rôle de coordinateur du Syndicat Mixte de gestion du Parc dans « l’animation des sites Natura 2000 des Causses du Quercy ».

E. DISPOSITIF DE SUIVI

Les indicateurs de suivi proposés dans le cadre de l'évaluation environnementale, qui s'intègrent dans le référentiel d'évaluation prévu par le projet de Charte révisé, sont les suivants :

- Indicateurs de contexte :
 - Evolution des conditions climatiques ;
 - Evolution démographique du territoire ;
 - Evolution des prix au m² ;
 - Evolution de la SAU totale sur les communes du PNRCQ ;
 - Evolution de l'occupation des sols.
- Indicateurs permettant l'appréciation des effets probables positifs du projet de Charte :
 - Evolution des volumes d'eau prélevés sur le territoire
 - Etat des masses d'eau souterraine et superficielle ;
 - Surface classée en protection forte au titre de la Stratégie Nationale des Aires Protégées ;
 - Fonctionnalité et restauration des continuités écologiques ;
 - Indice de concentration d'emploi ;
 - Evolution des consommations d'énergie ;
 - Evolution des productions d'ENR (électrique et thermique) ;
 - Indice de consommation foncière selon le décret de la loi climat et résilience.
- Indicateurs permettant l'appréciation des potentiels effets négatifs du projet de Charte :
 - Évolution annuelle du nombre de nuitées total et hors saison ;
 - Intégration territoriale des énergies renouvelables ;
 - Evolution des émissions polluantes.

F. EVOLUTION ATTENDUE AVEC LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE CHARTE

Le tableau suivant présente une analyse des différents scénarios possibles pour le territoire par rapport aux enjeux fondamentaux identifiés dans l'état initial. Les scénarios possibles sont le maintien de la Charte actuelle, la mise en place du projet de Charte 2027-2042 et l'absence de Charte, et donc de PNR sur le territoire.

Tableau 4 : Comparaison des différents scénarios vis-à-vis des enjeux du territoire

Niveau d'importance de l'enjeu		Note du scénario	Description
Très faible	Faible	3	Tendance à l'amélioration de la situation actuelle
Moyen	Elevé	2	Tendance au maintien de la situation actuelle
Très élevé		1	Tendance à la dégradation de la situation actuelle

Enjeux	Niveau d'importance	Scénario		Analyse/commentaires
		Projet de Charte révisée	Absence de charte	
Accueil de nouvelles populations	Elevé	3	2	L'accueil de nouvelles populations fait partie intégrante du défi transversal Horizon "2042".
La correspondance de l'offre de logements aux besoins et usages de la population	Elevé	3	2	L'orientation 3.2 - <i>Permettre à tous d'habiter le territoire dans de bonnes conditions et dans le respect des objectifs de sobriété foncière</i> permet au territoire d'agir pleinement sur cette thématique.
Le maintien et l'accessibilité aux services	Très élevé	3	2	Le maintien des services fait partie des mesures phares du projet via la mesure 3.1.1 - <i>Favoriser le maintien et l'émergence d'offres de services et de commerces accessibles et adaptées à la ruralité.</i>
Résorber la précarité énergétique des logements	Moyen	3	2	Le cadre d'action 3.2.1.1 - <i>Favoriser la rénovation du parc de logements existant du point de vue des usages, du confort et des performances énergétiques</i> a pour but de réduire la précarité énergétique des bâtiments.
Une maîtrise de la consommation de l'espace, le respect des coupures d'urbanisation	Elevé	3	2	La mesure 1.4.1 - <i>Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles</i> permet au territoire d'agir pleinement sur cette thématique.

Enjeux	Niveau d'importance	Scénario		Analyse/commentaires
		Projet de Charte révisée	Absence de charte	
Adaptation de l'habitat et des formes urbaines au changement climatique	Elevé	2	2	La prise en compte du changement climatique dans les formes urbaines est évoquée dans l'orientation 3.2 - <i>Permettre à tous d'habiter le territoire dans de bonnes conditions et dans le respect des objectifs de sobriété foncière</i> , mais cette dimension n'a pas été déclinée dans un cadre d'action.
La gestion de la surfréquentation touristique sur certains sites	Elevé	3	1	La gestion de la surfréquentation est traitée par plusieurs cadres d'action du projet de Charte révisée, avec notamment le cadre d'action 1.1.1.2 pour la partie géologie et le cadre d'action 2.3.1.3 qui vise à observer et gérer les flux touristiques.
La structuration d'un tourisme durable de nature, diversifié, qualitatif et respectueux de l'environnement	Très élevé	3	1	Le projet de Charte, via l'orientation 2.3 - <i>Affirmer le Parc comme un territoire touristique engagé dans la sobriété et porteur de sens</i> , prône un tourisme durable à l'échelle du territoire.
La protection quantitative et qualitative de la ressource en eau (souterraine et de surface)	Très élevé	3	1	L'orientation 1.2 - <i>Agir collectivement pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques</i> est dédiée à la gestion quantitative et qualitative de l'eau.
L'adaptation des usages de la ressource en eau disponible face aux effets du changement climatique	Très élevé	3	1	Le cadre d'action 1.2.1.2 - <i>Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)</i> s'inscrit dans une logique d'adaptation au changement climatique.
La pérennité des sites géologiques remarquables et reconnus	Très élevé	3	2	L'orientation 1.1 - <i>Protéger et valoriser le patrimoine géologique et la géodiversité comme socle du territoire</i> est dédiée à cette thématique et pousse vers une augmentation de la sauvegarde des sites géologiques.
La connaissance, la préservation et la valorisation des patrimoines matériels, immatériels et linguistiques	Elevé	3	2	L'orientation 3.3 - <i>Contribuer à la vie culturelle tout au long de l'année</i> a pour objectif de préserver et valoriser l'ensemble des patrimoines matériels et immatériels.
La préservation de la singularité des paysages	Très élevé	3	1	Les mesures 1.4.2 - <i>Mettre en œuvre un urbanisme de projet qualitatif, sobre, innovant et adapté à la ruralité et aux spécificités paysagères locales</i> et 1.5.1 - <i>Préserver et restaurer les motifs paysagers et le ciel noir</i> préservent la singularité des paysages du territoire. En l'absence de Charte cette préservation serait partielle et non homogène sur tout le territoire.
La pérennisation et le développement des activités socio-culturelles, des manifestations et du tissu associatif	Moyen	3	2	L'orientation 3.4 - <i>Participer au bien vivre ensemble et favoriser l'inclusion sociale</i> permet à la Charte d'agir sur les aspects socio-culturels. En l'absence de Charte le tissu déjà en place continuerait son existence.
La lutte contre la dégradation des paysages par les nouvelles constructions, en particulier dans les secteurs proches des agglomérations	Moyen	3	1	Le cadre d'action 1.4.1.2 - <i>Prendre en compte des qualités et spécificités paysagères dans les stratégies d'aménagement</i> incite à prendre en compte la qualité paysagère dans les stratégies d'aménagement.
La lutte contre la banalisation des paysages du quotidien	Elevé	3	1	Le cadre d'action 1.5.1.2 - <i>Maintenir, restaurer ou encadrer l'évolution des entités et structures paysagères</i> lutte contre la banalisation et la dégradation des paysages.
La réduction de la vulnérabilité des paysages habités, agricoles et naturels au changement climatique.	Elevé	3	1	Le cadre d'action 1.5.1.2 - <i>Maintenir, restaurer ou encadrer l'évolution des entités et structures paysagères</i> vise à réduire la vulnérabilité des paysages au changement climatique.
Le maintien et la restauration des continuités écologiques, de la fonctionnalité des écosystèmes et de la mosaïque agricole	Très élevé	3	2	La mesure 1.3.2 - <i>Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés</i> et le cadre d'action 1.4.1.4 - <i>Déployer des politiques d'aménagement et élaborer des documents d'urbanisme préservant les espaces agricoles et naturels (y compris la TVB et la trame noire) et leurs fonctions</i> agissent à maintenir et restaurer les continuités écologiques.

Enjeux	Niveau d'importance	Scénario		Analyse/commentaires
		Projet de Charte révisée	Absence de charte	
				En l'absence de Charte les SCOT et le SRADET auraient la charge de ces sujets.
La préservation des milieux et des espèces faunistiques et floristiques	Très élevé	3	1	Les orientations 1.1 - <i>Protéger et valoriser le patrimoine géologique et la géodiversité comme socle du territoire</i> et 1.3 - <i>Préserver et favoriser collectivement la biodiversité et la naturalité des causses du Quercy</i> œuvrent à préserver la biodiversité du territoire.
Maintenir l'absorption et le stockage du carbone par les forêts	Elevé	3	1	La mesure 1.3.4 - <i>Conforter la multifonctionnalité des forêts</i> vise à concilier la sylviculture et préserver la forêt pour maintenir la capacité de stockage carbone.
Adaptation, développement et renforcement de la filière forêt bois dans un contexte de changement climatique	Elevé	3	1	Le cadre d'action 1.3.4.1 - <i>Préserver la biodiversité forestière et le bon fonctionnement des écosystèmes forestiers</i> a pour objectif de préserver les écosystèmes forestiers dans un contexte de changement climatique.
La réduction de l'exposition des biens, des personnes et de l'environnement face aux risques climatiques	Très élevé	3	2	Le cadre d'action 1.4.1.5 - <i>Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources</i> permet de réduire l'exposition aux risques.
La prévention des risques technologiques et l'anticipation des aléas accrus par le changement climatique	Moyen	2	2	Les risques technologiques ne sont pas traités par le projet de Charte.
L'amélioration de l'environnement sonore	Moyen	3	2	Le cadre d'action 1.4.1.5 - <i>Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources</i> améliore la qualité sonore.
Encadrement de la circulation de véhicules à moteur dans les espaces naturels	Elevé	3	1	Le cadre d'action 1.3.1.3 - <i>Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels</i> répond pleinement à cet enjeu.
La préservation et la valorisation de l'environnement nocturne	Très élevé	3	1	Le cadre d'action 1.5.1.1 - <i>Conforter la reconnaissance et la préservation collective du ciel nocturne</i> a pour but de préserver et valoriser le ciel nocturne.
Valorisation de la ressource nocturne comme un élément économique et d'attractivité du territoire	Elevé	3	1	Le cadre d'action 2.3.1.1 - <i>Conforter et favoriser l'émergence de nouvelles offres autour des filières majeures et des marqueurs patrimoniaux</i> vise à développer une filière touristique en lien avec le ciel nocturne, notamment via l'obtention du label RICE.
Amélioration de la qualité de l'air et de la connaissance	Elevé	2	2	Le projet de Charte ne traite peu de la qualité de l'air.
Réduction des concentrations en pesticides dans l'air	Moyen	2	2	Le projet de Charte ne traite peu de la qualité de l'air.
Le maintien de l'agriculture extensive pour assurer la pérennité des milieux ouverts et des équilibres socio-économiques	Très élevé	3	1	L'orientation 2.1 - <i>Soutenir une agriculture dynamique et vertueuse en symbiose avec son territoire</i> et les mesures et cadre d'actions associés œuvrent à répondre aux enjeux agricoles.
Le maintien et la valorisation d'une agriculture respectueuse de l'environnement et génératrice d'une diversité de paysages	Elevé	3	1	
L'installation de jeunes agriculteurs	Très élevé	3	1	
L'émergence et la structuration de nouvelles filières innovantes	Elevé	3	2	Les orientations 2.1.1 - <i>Garantir les conditions d'une agriculture viable, vivable et attractive</i> , 2.2.2 - <i>Structurer des filières artisanales basées sur les ressources territoriales</i> et 2.5.2 - <i>Accompagner le développement des nouvelles activités économiques et leur capacité à contribuer à la préservation de nos patrimoines et de nos ressources</i> visent à structurer les filières locales existantes tout en permettant le développement de nouvelles filières.
Le développement et le renforcement de filières locales existantes	Elevé	3	2	

Enjeux	Niveau d'importance	Scénario		Analyse/commentaires
		Projet de Charte révisée	Absence de charte	
La décarbonation des mobilités.	Elevé	3	2	L'orientation 3.1 - <i>Déployer des offres de services et de mobilités adaptées au territoire et à ses évolutions</i> et le cadre d'action 2.3.1.7 - <i>Favoriser une offre d'itinérance plurielle, moteur de mobilité douce</i> ont pour objectif de décarboner les mobilités, de réduire la dépendance à la voiture et de favoriser les mobilités douces pour les déplacements quotidiens ou touristiques.
La réduction de la dépendance au tout voiture et le développement d'une offre multimodale et le développement de la mobilité douce	Elevé	3	2	
La conciliation de la production des énergies renouvelables avec la valeur patrimoniale du territoire	Très élevé	3	1	Le cadre d'action 2.4.2.1 - <i>Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire</i> vise à encadrer le développement des EnR pour préserver les paysages et la biodiversité.
La diversification des énergies renouvelables et leur intégration territoriale	Très élevé	3	2	La mesure 2.4.2 - <i>Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité</i> prône un développement diversifié des EnR sur le territoire.
La réduction des consommations d'énergies et des émissions de gaz à effet de serre	Très élevé	3	1	La mesure 2.4.1 - <i>S'engager plus fortement dans la sobriété et l'efficacité énergétique et les rendre possibles pour tous</i> vise à réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES, notamment par la mise en place du PCAET volontaire du Parc.
La réduction de la vulnérabilité des paysages habités, agricoles, naturels et forestiers au changement climatique	Très élevé	3	2	La réduction de la vulnérabilité au changement climatique et l'adaptation à ce dernier font partie intégrante du défi transversal Horizon "2042" et se retrouvent dans toutes les orientations.
L'atténuation et l'adaptation au changement climatique	Très élevé	3	1	

Note totale	119/123	62/123
Note sur les enjeux élevés et très élevés	103/105	51/105

Au vu des notes obtenues par chaque scénario le projet de Charte révisée apparaît comme le plus pertinent pour répondre aux enjeux du territoire, ce projet va plus loin que la Charte actuelle et répond à la plupart des enjeux importants du territoire.

Ainsi la mise en œuvre du projet de Charte révisée est vectrice d'amplification des actions déjà présentes sur le territoire. L'absence de Charte et donc de PNR sur le territoire impliquerait une diminution de la dynamique d'action sur la majeure partie des enjeux du territoire.



www.cereg.com